

3.5 Le comité reconnaît pleinement que l'analyse est quelque peu faussée. Par exemple, elle ne porte que sur les taux marginaux, non pas sur les taux d'imposition moyens. En d'autres mots, bien que les taux marginaux puissent être plus élevés après la réforme, le Canadien typique s'intéresse sans doute davantage aux comparaisons de son salaire brut avant et après la réforme fiscale, c'est-à-dire aux taux d'imposition moyens. La section qui suit porte sur cet aspect. Toutefois, ici, le comité aimerait préciser que les taux marginaux ont leur importance. Un diplômé d'université dans la dernière moitié des années 80 peut aspirer (selon la discipline) à un revenu initial dans les 27 500 \$. Avec un taux fédéral-provincial combiné de 40 p. 100, la tentation est forte pour les jeunes Canadiens instruits, mobiles, d'émigrer vers des climats fiscaux plus favorables. Étant donné l'importance que le Canada attache au rôle des industries à forte intensité de connaissances pour rehausser sa compétitivité dans les années 90 et par la suite, on peut se demander si nous devrions mettre en oeuvre un régime fiscal qui peut avoir pour résultat de faire du capital humain l'une de nos principales exportations.

3.6 Néanmoins, les taux marginaux ne sont qu'un aspect de la situation. Après tout, la nouvelle structure des taux marginaux est telle qu'elle dépasse le taux actuel pour une partie de la classe à revenu faible. Ce qui est compensé par le fait que la réforme fiscale fait en sorte que ces taux marginaux statutaires plus élevés sont sans grande importance pour les groupes à faible revenu puisqu'un grand nombre de Canadiens anciennement contribuables ne paieront plus d'impôt après la réforme fiscale.

Taux d'imposition moyens

3.7 Il n'est peut-être pas étonnant que les propositions du Livre blanc n'aient pas porté sur les taux d'imposition marginaux. Les comparaisons avant et après la réforme ont plutôt porté sur les taux d'imposition moyens ou les comparaisons sur le plan du revenu net. La graphique 2 présente une comparaison des taux moyens de l'impôt, ou plus précisément des gains par niveau de revenu que procurera la réforme. Là aussi, l'hypothèse est que tout le revenu provient d'un salaire.